



AGRESSIONS EN SERIE

Au CPRV

Le 12 décembre 2024, **deux agressions sur le personnel** se sont produites dans notre établissement, à seulement **30 minutes d'intervalles**, sur deux secteurs différents. Ces actes inacceptables sont le fait d'individus incapables de supporter l'autorité.

15H50

Lors du départ promenade au Centre de Détention (CD), la personne détenue H. **refuse la palpation** de sécurité et se montre virulente, tant verbalement que physiquement. Ce détenu, qui avait déjà passé sa matinée à **insulter le personnel**, persiste dans son comportement. Alors que les agents lui demandent de réintégrer sa cellule, il résiste, tente de donner **un coup de poing et donne des coups de pied** aux surveillants qui essayent de refermer sa cellule. Les agents, n'ayant d'autre choix, procèdent à sa maîtrise. Pendant l'intervention, le détenu continue de donner des coups et **mord profondément un des surveillants, au point de presque lui arracher une partie du pouce.**

16H20

Maison d'arrêt 2 (MA2), les responsables du bâtiment décident de changer de cellule la personne détenue H. (sans lien avec le précédent) qui pose des problèmes à ses codétenus. Une fois dans sa nouvelle cellule, alors que les agents lui amènent ses affaires, celle-ci commence à **se montrer agressive et insulte le gradé MA2**. Le détenu se montrant de plus en plus menaçant, les agents **décident de le maîtriser afin d'éviter tout débordement**. Cependant, au cours de l'intervention, l'un des surveillants reçoit **un violent coup derrière la nuque**, le mettant KO. Ce dernier a dû être évacué vers l'unité sanitaire pour y recevoir les premiers soins.

BILAN

Bien que les deux détenus aient été placés au Quartier Disciplinaire (QD), **les conséquences pour le personnel sont lourdes**. Lors de la première agression, **deux agents ont été hospitalisés**, et lors de la seconde, **un agent a été placé sous surveillance** par le médecin de l'unité sanitaire et a dû être raccompagné chez lui.

Le bureau local apporte tout son soutien aux agents blessés et les accompagnera dans leurs futures démarches administratives et judiciaires

Le bureau local demande un accompagnement psychologique pour les agents victimes, afin de prévenir le stress post-traumatique

Le bureau local exige une sanction exemplaire et dissuasive à l'encontre de ces deux agresseurs, dont le mépris total des règles et la violence gratuite à l'égard du personnel sont intolérables !

le 13.12.2024

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

